

BORDEREAU	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Code : COM/A1/11 Indice : C Date bordereau : 26/06/02
------------------	-------------------------------------	---

1 - IDENTIFICATION

- 1.1 Identification du produit
nom commercial **NEUTRAL MOUSSES**
- 1.1.1 Utilisation de la substance / préparation Utilisé comme biocide / destructeur de mousse.
- 1.3 Identification fournisseur
nom EVADIS
adresse 657 Rue Paulin Labarre
45160 OLIVET
- Téléphone (33) 02 99 09 93 72 télécopie (33) 02 99 09 79 83
- Identification du producteur
nom **COALITE CHEMICALS**
- 1.4 Numéro d'urgence **(33) 01 45 42 59 59 (Orfila)**

2 - COMPOSITION - INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (substance)

- 2.1 Nom chimique Une solution aqueuse de dichlorophène sous forme de son sel sodique.
- 2.2 Synonymes
- n° CAS : mélange intentionnel
n° EINECS : mélange intentionnel
n° CE :

2.3 Composants contribuant au risque

Nom	N°CAS/EINECS	Concentration	Symbole	Phrase R
Dichlorophène	CAS : 97-23-4 EINECS : 202-567-1	28 %	Xn, Xi, N	R22, 36, 50/53
Hydroxyde de Sodium	CAS : 1310-73-2 EINECS : 215-185-5	8,6 %	C	R35

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Risques principaux - Symptômes :

Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3.2 Contact avec les yeux :

Peut causer des irritations et des rougeurs.

3.3 Contact avec la peau :

Peut causer des irritations et des rougeurs sur la zone en contact avec le produit.

3.4 Inhalation :

Peut causer des nausées et des maux d'estomac. Peut causer des vomissements.

3.5 Ingestion :

Risque d'écoeurement et de douleur d'estomac. Peut causer des vomissements. L'inhalation de fumées dans l'estomac peut causer des symptômes proches de ceux d'une inhalation directe.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Consignes générales

4.2 Inhalation

Retirer la victime de toute exposition tout en assurant sa propre sécurité durant l'opération. Si la personne est inconsciente, contrôler la respiration et pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Si la personne est inconsciente et qu'elle respire normalement, mettre en position latérale de sécurité. Si la personne est consciente, faites-la s'asseoir ou s'allonger. Si la respiration devient saccadée, faites asseoir la victime et donnez-lui de l'oxygène si possible. Transférer à l'hôpital dès que possible.

4.3 Ingestion

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, faire boire un demi litre d'eau immédiatement. Si la personne est inconsciente, contrôler la respiration et pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Si la personne est inconsciente et qu'elle respire normalement, mettre en position latérale de sécurité. Transférer à l'hôpital le plus rapidement possible.

4.4 Contact avec les yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Transférer à l'hôpital pour être examiné par un spécialiste.

4.5 Contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés à moins qu'ils ne soient collés à la peau. Laver la partie contaminée avec de l'eau courante pendant au moins 10 minutes ou plus tant que la substance est présente sur la peau. Transférer à l'hôpital s'il existe des brûlures ou des symptômes d'empoisonnement.

5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction recommandés

Dioxyde de carbone, vaporisation d'eau.

5.2 Moyens d'extinction à éviter

5.3 Risques particuliers

Pendant la combustion , émission de fumées toxiques.

5.4 Mesures particulières de prévention

Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements complets de protection afin d'éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6 - DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Protection individuelle

Délimiter la zone contaminée de façon claire et en interdisant l'accès à toute personne non autorisée. Tourner les fûts percés de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher toute fuite de liquide.

6.2 Protection de l'environnement

Contenir le déversement en utilisant un système de rétention. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les rivières. Si cela ne peut être évité, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes de nettoyage

Absorber avec de la terre sèche ou du sable. Transférer dans des containers hermétiques et bien étiquetés pour l'élimination par des moyens appropriés. Laver la zone de dispersion à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Utiliser dans un local bien ventilé. Eviter tout contact direct avec la substance.

7.2 Stockage

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les containers hermétiquement fermés. Maintenir la température au-dessus de 5°C. Eviter toute matière et toute condition incompatible (voir § 10 de la FDS).

Emballage approprié : polyéthylène.

7.3 Emballages déconseillés

7.4 Utilisation particulière

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Dispositions générales

Veiller à ce que l'endroit soit bien ventilé.

8.2 VLE/VME

8.3 Contrôle de l'exposition professionnelle

8.3.1 Protection respiratoire

Appareil de respiration autonome en cas de manipulation provoquant des projections de produit. Autrement utiliser la ventilation générale.

8.3.2 Protection des mains

Gants résistant aux bases.

8.3.3 Protection des yeux

Lunettes de sécurité, écran facial.

8.3.4 Protection de la peau

Vêtements de protection résistant aux bases. Bottes en PVC.

8.4 Mesures d'hygiène spécifiques

8.5 Contrôle de l'exposition liée à la protection de l'environnement

9 - PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Aspect	liquide rouge-marron
9.2. Odeur	odeur caractéristique
9.3. pH	~13
9.4. Concentration de la solution	
9.5. Point / intervalle d'ébullition	
9.6. Point / intervalle de fusion	
9.7. Point d'éclair	
9.8. Inflammabilité (solide, gaz)	
9.9. Auto-inflammabilité	
9.10. Danger d'explosion	
9.11. Propriétés comburantes	
9.12. Pression de vapeur	
9.13. Taux d'évaporation	
9.14. Densité de vapeur	
9.15. Densité relative	1200 à 1230 kg/m ³
9.16. Solubilité dans l'eau	soluble dans l'eau
9.17. Solubilité (autres milieux)	
9.18. Coefficient de partage n-octanol / eau	
9.19. Viscosité	
9.20. Autres données	

10 - STABILITE/REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Matières à éviter

Zinc. Aluminium

10.3 Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone.

10.4 Observations importantes

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicité aiguë:

Ingrédient 2 :

DL50 orale :	40 mg/kg	Hydroxyde de Sodium
DL50 cutanée :		
DL50 inhalation :		

11.2 Informations toxicologiques

Effets de l'exposition : Nausées.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité

CL50 : dichlorophène – poisson – 96 heures 0.8 mg/L
CE50 :
CI50 :

12.2 Mobilité

Soluble dans l'eau

12.3 Persistance et biodégradabilité

Considéré comme étant lentement mais finalement biodégradable.

12.4 Potentiel de bio-accumulation

12.5 Effets nocifs divers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

13 - ELIMINATION

13.1 Elimination des déchets

Destruction en centre agréé. Mélanger ou dissoudre avec une matière combustible et faire brûler le tout dans un incinérateur chimique agréé, équipé de dispositifs de postcombustion et de tour de lavage.

13.2 Elimination des emballages

Déposer le produit dans une décharge classée ou le confier à un centre agréé pour l'élimination de déchets chimiques.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de disposition régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

14 - TRANSPORT

Transport en emballages agréés.

N° ONU	1760
ADR	Classe : 8 N° de danger : 80 Etiquetage : 8 Nom d'expédition : liquide corrosif, n.a.s. (hydroxyde de sodium et dichlorophène)
IMDG	Classe : 8 Groupe d'emballage : III article : 8-15
OACI	Classe : 8

Groupe d'emballage : III
Instructions d'emballage : 820
Quantité : 60 L

Tarif douanier : 290810-00-00

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon la Directive 67/548 CEE (28ème Modification par la 2001/59/CE du 28/08/2001) pour les substances dangereuses.
Etiquetage selon la Directive 1999/45/CE (modifiée par la Directive 2001/60/CE du 07/08/2001) pour les préparations dangereuses.

n° CAS et / ou EINECS :

Contient du :

Symbole(s) de danger :



C : Corrosif



N : Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers R :

R 22 – Nocif en cas d'ingestion.

R 35 – Provoque de graves brûlures.

R 50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence S :

S 26 – En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 28 – Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau

S 36/37/39 – Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.

S 45 – En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

CETTE LISTE INDIQUE UNIQUEMENT LES PRINCIPAUX TEXTES COMMUNAUTAIRES PUBLIES A LA DATE DE FOURNITURE DE LA PRESENTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE. ELLE NE SAURAIT ETRE CONSIDEREE COMME UNE ENUMERATION EXHAUSTIVE ET NE DISPENSE EN AUCUN CAS L'UTILISATEUR DU PRODUIT DE SE RAPPORTER A L'ENSEMBLE DES TEXTES OFFICIELS POUR CONNAITRE LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT. L'ATTENTION DES UTILISATEURS EST ATTIREE SUR LA NECESSITE DE SE REFERER EGALEMENT AUX REGLEMENTATIONS NATIONALES APPLICABLES

16 - AUTRES INFORMATIONS

Obligation envers l'utilisateur final :

Si ce produit est redistribué ou reformulé pour la vente, les détails de ses dangers et les méthodes pour une manipulation sans danger doivent être transmis aux clients. Cela relève de la responsabilité des clients de s'assurer qu'une estimation suffisante et adéquate des risques engendrés par toute activité manuelle utilisant ce produit, est prise avant toute utilisation du produit.

Phrases de risques utilisées § 2 :

R 22 – Nocif en cas d'ingestion

R 36 – Irritant pour les yeux

R 50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R 35 – Provoque de graves brûlures

LA PRESENTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE COMPLETE LA NOTICE D'UTILISATION MAIS NE LA REMPLACE PAS ET NE FOURNIT PAS DE DONNEES GARANTIES OU D'ASSURANCES QUANT AUX PROPRIETES DU PRODUIT. LES RENSEIGNEMENTS SONT DONNES DE BONNE FOI SUR LA BASE ACTUELLE DES CONNAISSANCES QUANT AU PRODUIT. L'ATTENTION DES UTILISATEURS EST EN OUTRE ATTIREE SUR LES RISQUES EVENTUELLEMENT ENCOURUS LORSQUE LE PRODUIT EST UTILISE A D'AUTRES FINS QUE L'USAGE POUR LEQUEL IL A ETE PREVU.

Conformément à : **LA DIRECTIVE 91/155/CE (2^{ème} modification par la directive 2001/58/CE)**